

LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION SE STABILISE EN 2014

Malgré une légère augmentation annuelle de 1 % du nombre de ménages vaudois bénéficiant de prestations financières du revenu d'insertion, le nombre total de bénéficiaires reste stable en 2014. Avec l'augmentation de la population vaudoise, le taux d'aide sociale des personnes de 18 à 64 ans diminue en moyenne mensuelle de 3,7% en 2013 à 3,6% en 2014. Le principal groupe à risque est constitué des personnes sans formation.

Le revenu d'insertion (RI) constitue le dernier filet dans le système de protection sociale suisse. Il permet aux personnes et familles dont les revenus ne suffisent pas à subvenir aux besoins vitaux de bénéficier d'une aide financière basée sur des normes cantonales.

Dans le canton de Vaud, en moyenne mensuelle, quelque 24 400 personnes réparties dans près de 15 400 ménages ont bénéficié de l'aide sociale en 2014 [T1].

Bien que le nombre mensuel moyen de ménages au RI augmente légèrement en 2014 (+1%), le nombre total des bénéficiaires se stabilise par rapport à 2013. En prenant en compte toutes les personnes, ce ne sont pas moins de 36 200 bénéficiaires qui ont reçu des prestations financières du RI durant au minimum un mois en 2014. Ce chiffre est supérieur à la moyenne mensuelle (24 400), car tous les ménages ne perçoivent pas systématiquement une aide tous les mois. Le droit à une prestation financière est réévalué mensuellement en fonction des gains du ménage. Un même ménage peut ainsi avoir des ressources propres qui fluctuent et qui ne sont pas régulièrement suffisantes pour couvrir ses besoins vitaux.

28 % DES BÉNÉFICIAIRES DU RI ONT MOINS DE 18 ANS

Le RI existe sous sa forme actuelle depuis 2006, date à laquelle les deux régimes sociaux qu'étaient l'aide sociale vaudoise et le revenu minimum de réinsertion ont été fusion-

nés. Le nombre total de bénéficiaires augmente chaque année depuis 2006 et présente une hausse de 19 % en huit ans, soit un taux légèrement supérieur à celui de l'augmentation de la population résidente sur la même période (15%). Cela s'explique en particulier par la révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI) du 1^{er} avril 2011 qui a entraîné une diminution de la durée des prestations et s'est traduite par un pic de 10 % d'augmentation du nombre mensuel de ménages faisant appel à l'aide sociale l'année de son entrée en vigueur. En 2012, l'augmentation annuelle de 8 % reste conséquente. Cet afflux de ménages au RI continue dans une moindre mesure en 2013 avec une augmentation de 3%. L'introduction de mesures ciblées permettant d'éviter le recours au RI pour les familles actives (PC familles) et les personnes proches de la retraite (rente-pont) participe à ce ralentissement.

Les enfants et les adolescents constituent 28 % des bénéficiaires de l'aide sociale qui fournit ainsi une contribution à l'égalité des chances pour celles et ceux qui grandissent dans des familles pauvres.

LÉGÈRE BAISSÉ DU TAUX D'AIDE SOCIALE EN 2014

Le taux d'aide sociale exprime le rapport entre le nombre de personnes de 18 à 64 ans qui touchent au moins une prestation de l'aide sociale dans l'année et la population résidente permanente des 18 à 64 ans. Il atteint 3,6% en 2014 en moyenne mensuelle et diminue de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Le taux d'aide sociale se stabilise ainsi après une augmentation conséquente entre 2010 (3,2%) et 2013 (3,7%).

[T1] DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE REVENU D'INSERTION (RI), VAUD, 2013-2014

	Moyenne mensuelle		Variation annuelle en %
	2013	2014	
Dossiers avec prestation financière ¹	15 206	15 356	+1,0
Ouvertures de dossiers	626	631	+0,8
Fermetures de dossiers	612	640	+4,5
Ensemble des bénéficiaires ²	24 387	24 369	-0,1
Bénéficiaires, non compris personnes à charge ³	17 446	17 570	+0,7
avec mesure d'insertion sociale	1 494	1 733	+16,0
avec mesure d'insertion professionnelle	1 103	1 065	-3,4
Bénéficiaires suivis par un ORP ⁴	3 276	3 196	-2,4

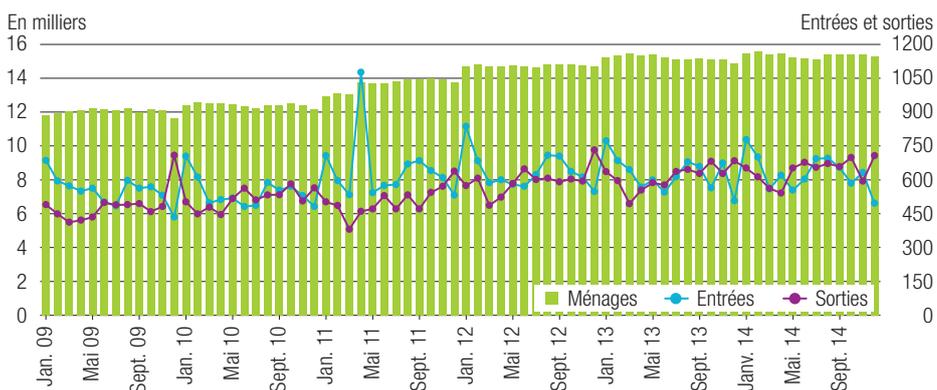
¹ Dossiers avec prestation financière du RI durant au moins un mois dans l'année.

² Personnes vivant dans un ménage bénéficiant d'une prestation financière durant l'année.

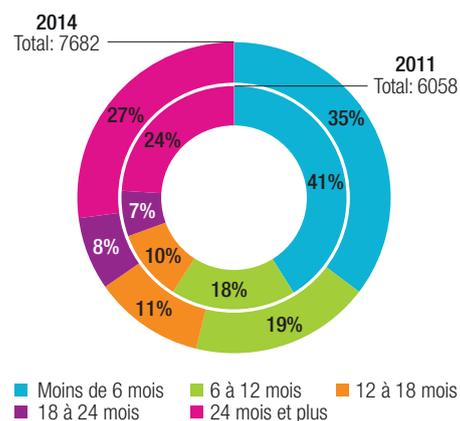
³ Bénéficiaires principaux avec prestation financière et conjoint ou concubain.

⁴ Bénéficiaires du RI inscrits auprès d'un office régional de placement (ORP) durant l'année.

[F1] MÉNAGES AU BÉNÉFICE DE PRESTATIONS FINANCIÈRES DU REVENU D'INSERTION, VAUD



[F2] DOSSIERS CLÔTURÉS SELON LA DURÉE DE PRISE EN CHARGE, VAUD



En raison du caractère épisodique du recours aux prestations financières du RI, le dossier d'un ménage n'est considéré comme fermé qu'après une période de six mois sans versement. En 2014, pour la première fois depuis 2009, le nombre de dossiers ouverts s'équilibre avec les dossiers fermés sur l'année [F1].

Le recours à l'aide sociale est en majorité de courte durée : 35 % des dossiers clôturés ont une durée de prise en charge inférieure à six mois en 2014 [F2]. Ces prises en charge courtes diminuent depuis trois ans (41 % en 2011), ce qui se traduit par une augmentation de la durée moyenne de recours au RI qui passe de 18 mois à 20 mois sur la période. Les dossiers qui perçoivent une aide financière depuis plus de deux ans entrent dans la catégorie des prises en charge longues. L'augmentation moyenne de la prise en charge ne leur est pas entièrement imputable car leur proportion reste stable à hauteur de 26 % de l'ensemble des dossiers ces cinq dernières années.

DIMINUTION DES 18-25 ANS AU RI

La durée de prise en charge est restée stable entre 2011 et 2014 pour les 45 à 54 ans. Pour les 26 à 44 ans, cette durée a fortement augmenté en 2012 (+12 %) et s'équilibre ensuite. En 2014, l'augmentation de 10 % de la durée de prise en charge pour les 18 à 25 ans souligne que cette catégorie d'âge reste particulièrement à risque. Leur durée de prise en charge de 14 mois en moyenne reste toutefois inférieure à celle de l'ensemble de la population. Le nombre de bénéficiaires pour cette catégorie d'âge diminue de 1,1 % entre 2013

et 2014, tout comme le taux d'aide sociale en moyenne mensuelle qui passe de 3,9 % en 2013 à 3,8 % en 2014 [F3]. Cette baisse s'explique peut-être en partie par la mise en place d'un programme de formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD, depuis 2005, étendu en 2009) qui permet de favoriser leur insertion professionnelle. Jusqu'ici, 2300 personnes en ont bénéficié.

PLUS DE 7000 BÉNÉFICIAIRES ENGAGÉS DANS DES MESURES D'INSERTION

L'aide sociale ne fournit pas uniquement des prestations financières. Il existe également un catalogue de mesures d'insertion sociale visant à répondre aux différents besoins de cette population qui aspire à (re-)gagner une indépendance financière. En excluant les personnes à charge, ce sont mensuellement quelque 17 600 personnes qui peuvent potentiellement bénéficier de telles mesures, même si une partie d'entre elles ne sont pas susceptibles de pouvoir s'y engager pour différentes raisons : suivi par un office régional de placement (ORP), exercice d'une activité lucrative ou maladie. En moyenne mensuelle, 1700 personnes se sont engagées en 2014 dans ces diverses mesures d'insertion, en augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. Ce sont majoritairement des jeunes entre 18 et 25 ans et sans formation professionnelle qui prennent part à ces mesures. En moyenne par mois, 3200 bénéficiaires du RI sont également inscrits auprès d'un ORP dans une démarche de retour à l'emploi. Ils peuvent ainsi bénéficier de mesures d'insertion professionnelle spécifiques. Près de la moitié d'entre eux se sont engagés dans ces mesures.

À RISQUE: FAMILLES MONOPARENTALES ET ABSENCE DE FORMATION

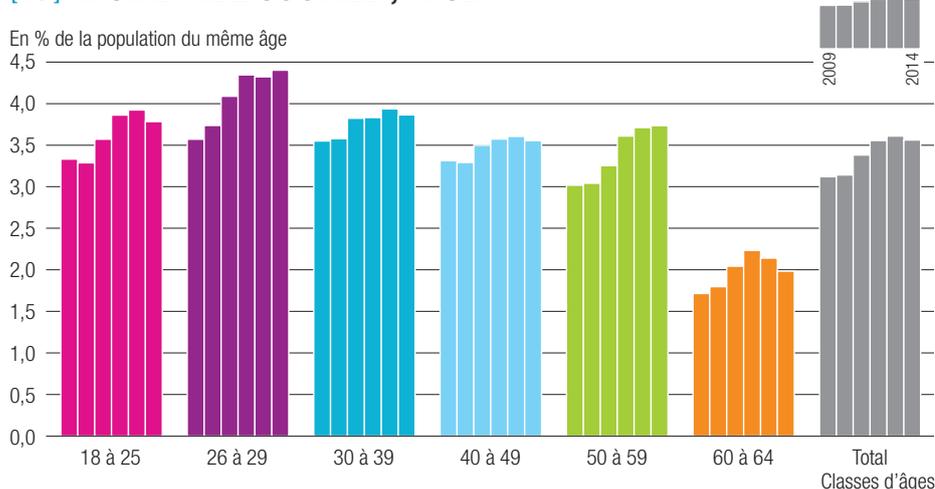
Les hommes et les femmes ont recours à l'aide sociale dans les mêmes proportions [F4]. Ce sont majoritairement des personnes seules qui ont recours à l'aide sociale, toutefois en proportion bien supérieure chez les hommes (73 %) que chez les femmes (46 %).

Elever seul un ou plusieurs enfants, une situation qui concerne majoritairement la population féminine, présente un risque élevé de pauvreté. Les familles monoparentales avec enfant mineur constituent 15 % de l'ensemble des ménages ayant recours à l'aide sociale, une proportion en baisse par rapport à 2012 (18 %). L'adulte en charge est une femme dans 94 % des cas. Parmi les femmes devant recourir à l'aide sociale, 43 % des 30 à 39 ans élèvent seules leurs enfants; pour les 26 à 29 ans et les 40 à 49 ans, cette part s'élève à 35 %.

L'absence de formation reste le risque le plus saillant de pauvreté. Les personnes qui ne bénéficient que de la scolarité obligatoire ne représentent que 15 % de la population vaudoise en 2014, mais 46 % de la population à l'aide sociale. A l'opposé, les personnes bénéficiant d'une formation supérieure représentent 41 % de la population vaudoise et moins de 10 % de la population à l'aide sociale. | TT

Source des données : Service de prévoyance et d'aide sociale. Service de l'emploi.

[F3] TAUX D'AIDE SOCIALE¹, VAUD



¹ Pour les 18 à 64 ans avec prestation financière et non compris les personnes à charge.

[F4] BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE SELON LE TYPE DE MÉNAGE, VAUD, 2014

